



QUESTIONS DIVERSES

CAPD du 19 mai 2017

FORMATION CONTINUE

- **Monsieur Morin s'est engagé à plusieurs reprises à réunir un deuxième conseil de formation. Aura-t-il lieu avant le 7 juillet 2017 ?**

M. Morin : NON, il n'y aura pas de conseil de formation avant le 7 juillet 2017. Il semble difficile de le mettre en place car le contenu serait un peu vide...Il n'y a plus de Formation Continue depuis janvier 2017 car les bd Formation Continue sont tous en classes... Il y en aura un à la rentrée pour présenter le projet 2017 / 2018 et faire le bilan de cette année. L'année prochaine, nous prévoyons 2 groupes de m1 alternants en Seine et Marne, soit environ 60 personnes. Les stages de directeurs restent la priorité.

- **CAFIPEMF : Quel est le nombre de candidats ? De reçus ?**

Admissibilité 2016 / 2017 : 20 personnes sur 72 pour la Seine-et-Marne, soit 12 généralistes / 3 EPS / 1 mater / 3 E-RUN (ex TICE) / 1 langues vivantes

Admissions 2017 sur les admissibles de 2016: 13 reçus sur 26 présents (35 inscrits), soit 8 généralistes / 4 mater / 1 EPS.

FORMATION INITIALE

- **Suite à nos échanges lors des CAPD précédentes, vous nous aviez annoncé que chaque EFS en faisant la demande aurait une évaluation chiffrée de leur remboursement des frais de déplacement selon le décret du 3 juillet 2006. Vous nous avez déclaré que le calcul serait fait sur la base de l'utilisation des transports en commun. Quels critères de faisabilité envisagez-vous ?**

Notre avis : Nous avons sollicité la DSDEN à chaque CAPD depuis le 11 octobre 2016 sur ce sujet. Un début de réponse quant aux modalités de remboursement nous a enfin été donné oralement. 4 demandes sur environ 250 stagiaires feront l'objet d'un calcul ! L'IA semble accorder sa préférence sur l'IFF, qui lui éviterait bien des calculs... et des dépenses...

Nous avons rappelé à l'administration l'obligation qui lui incombe d'informer les EFS des deux possibilités de remboursement des frais de déplacement avant que ceux-ci puissent opter pour l'une ou l'autre.

- **Quelles seront les dates des entretiens avec le jury académique de titularisation ? A quelle date et en quel lieu les collègues concernés pourront-ils consulter leur dossier ?**

Les EFS passant ces entretiens pourront consulter leur dossier à la DSDEN du 77 les :

- Mercredi 21 juin de 14h à 19h ;
- Jeudi 22 juin toute la journée ;
- Vendredi 23 juin de 16h à 19h.

Le jury académique de titularisation se tiendra du mardi 27 juin au jeudi 29 juin inclus.

- **Quel avenir pour le site de Sénart au niveau de l'ESPE ?**

Il n'y a pas de bâtiment en construction mais il y aura la mise à disposition d'un bâtiment tout entier déjà existant avec 15 salles et les services associés (accès au campus,...).

RELATIONS COLLÈGUES ET HIÉRARCHIE

- **Comment expliquez-vous les disparités de réponses dans les demandes d'autorisation d'absence ?**

M. Morin rappelle que dans le cas des BD, c'est seulement l'IENA qui décide.

La nouvelle circulaire de mars 2017 sur les remplacements sera mise en application au 1^{er} septembre 2017. Elle précise les modalités concernant les différents types d'autorisation d'absence (droit / sur autorisation / avec ou sans traitement)

Notre avis : Notre administration confond vademecum et textes réglementaires. Le vademecum ministériel comprend de nombreuses erreurs par rapport aux textes officiels. Il n'a pas valeur de loi...

- **Lorsqu'un agent s'adresse à son supérieur hiérarchique direct ou indirect, ne serait-il pas légitime qu'il ait la certitude que son courrier ait été pris en compte ?**

Notre avis : Le SNUipp-FSU 77 tient à préciser que les collègues n'ont pas systématiquement de retour sur leurs demandes, notamment d'audiences, avec les IEN de circonscription ou l'IA. Ils restent donc dans l'incertitude.

La DASEN affirme qu'un accusé de réception est automatiquement envoyé à chaque

demande. Un protocole existe. Il nous faudrait des situations précises afin de remédier aux dysfonctionnements éventuels...

REPLACEMENT

- **Vous nous avez indiqué lors de la dernière CAPD un taux de 15% de collègues remplaçants en arrêt. Nous demandons qu'un GT soit tenu afin d'analyser finement ce chiffre et ne pas rester dans une vision superficielle.**

La DASEN reconnaît la complexité de ce dossier et accepte le principe d'un groupe de travail à venir, dont la date n'a pas été fixée...

CARRIERE

- **Un engagement a été pris de faire un audit rapide sur toutes les primes dans l'ASH :**
 - **Pour les enseignants d'ESMS, vous aviez annoncé que ces heures seraient rémunérées après avoir été gelées pour permettre un travail de vérification. Ces heures effectuées depuis novembre n'ont toujours pas été rémunérées. A quelle date le seront-elles ?**

L'IA était dans l'attente d'un décret ou d'une circulaire...

Les ordres de paiement étant arrivés, toutes les sommes seront versées d'ici juin 2017.

Cela concerne 25 enseignants sur 134 en établissements spécialisés.

- ***Certification Complémentaire Français Langue Seconde :***
Les résultats académiques du CCFLS ont été publiés. Nous nous félicitons qu'aucun poste ne soit vacant. Comment faire pour que les postes à l'est du département soit pourvus à titre définitif ? Comment favoriser des départs en formation sur l'intégralité du territoire seine-et-marnais ?

Une réflexion est engagée avec le CASNAV, dans le cadre de la formation continue. Il faut que les candidats à cette certification travaillent d'avantage sur l'aspect didactique de cet enseignement spécifique. La possibilité d'implanter des stages de formation dans des lycées du département (dont certains à l'Est) est à l'étude.

- ***Accès à la hors classe :***
La note de service n°2017-028 prévoit la publication du tableau d'avancement au sein des départements. Quel sera le mode de diffusion de ce tableau ? Nous demandons également de pouvoir disposer des documents

exploitables, comme pour les autres opérations paritaires (mouvement, promotions, etc.).

Notre avis : Les élus du SNUipp-FSU s'interrogent sur l'intérêt de fournir les questions diverses en avance. Sur ce point, comme sur nombre d'autres, l'IA n'a pas été en mesure de nous fournir d'autres réponses que : on va travailler sur la circulaire et on vous tiendra au courant.

On a signifié à la secrétaire générale la nécessité d'obtenir enfin un document complet et facilement exploitable.

- **Temps partiel :**
Comment organiserez-vous le temps partiel pour les postes :
 - **Directeur d'école**
 - **Titulaire remplaçant**
 - **Maître formateur**
 - **Animateur pédagogique**
 - **Enseignant en classe relais, MDPH, ULIS école, ULIS collègue**
 - **Enseignant exerçant en UPE2A**
 - **Enseignant exerçant les fonctions de maître surnuméraire**

Pour les directeurs, il suffit de se référer à la circulaire ad hoc.

Pour les autres, le temps partiel correspondra le plus souvent à une affectation à titre provisoire sur un support correspondant à la quotité, avec conservation du poste détenu à titre définitif (principe de la double affectation).

Par exemple : un enseignant sur un poste en UPE2A à titre définitif demandant un temps partiel à 75 %, pourrait se retrouver sur une association de service de cette quotité. Il retrouverait son poste en UPE2A lorsqu'il reprendrait à Temps Plein, suivant l'intérêt des élèves, du point de vue de la DASEN.

- **Inspections 6ème et 8ème échelon :**
Quand les collègues recevront-ils enfin leur rapport et leurs notes ?

Une Réunion Académique se déroulera le 23 mai. Il s'agit d'un séminaire pour aborder la mise en œuvre du PPCR. Le personnel d'encadrement est convié. La DASEN annonce une démarche de formation collective qui débute... Les rapports seront envoyés fin juin, peut être sans note car il y a une nécessité d'harmonisation (ou une note à titre indicatif sera mentionnée...). La note sera nécessaire pour la CAPD des promotions de novembre 2017, pour les 6^{ème} et 8^{ème} échelons.

- **Baisse de notes :**
Lors de la CAPD de rentrée, vous nous aviez présenté les collègues avec une baisse et un maintien de note. Quel a été le suivi de ces collègues, sa nature...?

Les collègues concernés ont fait l'objet d'un accompagnement par la circonscription jusqu'à la deuxième visite de l'IEN

- ***Psychologues :***

Pour les collègues en détachement de constitution, vous annoncez que les psychologues nommés à titre définitif ne seront plus titulaires de leur poste et qu'ils ne pourront plus participer au mouvement dans le corps d'accueil. Ces annonces sont en totale contradiction avec les engagements pris au ministère lors des GT, entre la DGRH et les organisations syndicales représentatives. Comment l'expliquez-vous ?

La SG et la DASEN ont rappelé le cadre général des détachements. La SG va se rapprocher de la DRH du Rectorat afin de voir si des engagements différents du cadre général ont été pris. Elle nous tiendra informée des retours...